Les détournements des fers de la Ruhr dans l'Oise

UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE REVENDAIT LES MARCHANDISES DESTINÉES AUX SINISTRÉS, A DES INDUSTRIELS PARISIENS

Compiègne, 4. — La nouvelle affaire de détournements de prestations en nature, dont le parquet de Compiègne poursuit activement l'instruction, aura peut-être une répercussion judiciaire plus étendue encore que les poursuites intentées par les parquets de Dunkerque et de Douai, pour des faits à peu près analogues.

Car, non seulement, l'accusation a retenu le grief de détournements illicites de 7.000 tonnes de fers provenant du bassin de la Ruhr, mais elle a pu établir la preuve que ces fers, au moment de leur prise en livraison, étaient déjà revendus, en dehors du périmètre des régions libérées, trafic interdit par la loi.

Aussi, lorsque le ministère des régions libérées fut mis au courant des faits à la suite d'une enquête entreprise par les services de la Reconstitution de l'Oise, il invita aussitôt le préfet du département à déposer une plainte et à se porter partie civile.

LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'HOTELLERIE FRANÇAISE

L'affaire remonte à quelques semaines. A cette époque, M. Burnouf, secrétaire général des services de la reconstitution du département de l'Oise, et son collaborateur, M. Decotte, chef du service des prestations en nature, avaient été avisés que d'innombrables quantités de fers provenant de la Ruhr étaient acheminées sur Compiègne, pour y prendre un embranchement conduisant à un établissement industriel d'une localité voisine. Tout de suite une enquête administrative fut ordonnée.

C'est ainsi que l'Administration releva le passage de 400 wagons de matériaux représentant un tonnage d'environ 7.000 tonnes.

Les chargements étaient adressés en gare de Compiègne, en partie au nom de M. Lafargue, mandataire agréé, en partie aussi à la Société Immobilière de l'Hôtellerie Française qui a son siège, 15, boulevard de la Madeleine à Paris. Les wagons étaient ensuite acheminés sur les établissements de la Société des Tuilleries Bohy, à Rémy.

Par la suite, M. Pottiez, commissaire à la brigade mobile, parvint à savoir que, de Rémy, les wagons s'en allaient, les uns à la Courneuve, d'autres à Pantin, Argenteuil et diverses autres localités industrielles de la banlieue parisienne. L'expéditeur était alors une Compagnie de Produits Métallurgiques dont le siège est 28, avenue de l'Opéra, à Paris. Il y avait donc trafic. C'est alors que le Préfet de l'Oise saisit le parquet de Compiègne de ces faits délictueux, en déposant une plainte contre X.. et se porta partie civile.

L'enquête confiée à M. Blanchet, juge d'instruction, permit à l'accusation de retenir de nouveaux griefs.

Selon M. Lafargue, un mandataire agréé, la Société Immobilière de l'Hôtellerie Française agissait en l'occurrence en tant que groupement des sinistrés.

Or, les services de la Préfecture de l'Oise ignorent totalement cette association qui ne figure sur aucun registre.

De plus les services de la Reconstitution ont pu établir que les matériaux détournés de leur véritable destination ne concernaient aucune ouverture de crédits délivrés pour les sinistrés et le détournement n'avait été opéré sur Compiègne et Rémy que pour échapper à la surveillance de l'Administration des régions libérées.

LE TRAFIC A REMY

Déjà 1.000 tonnes de fers qui se trouvaient encore entreposées à Rémy ont été saisis, samedi. Rémy est une petite bourgade industrielle, à une dizaine de kilomètres de Compiègne et qui fut entièrement détruite pendant la guerre. Quelques usines ont été reconstruites notamment la tuilerie que M. Bohy, sujet belge fit édifier en rachetant des dommages français. Cette entreprise, très prospère, possède derrière la gare même de Rémy, deux lignes d'embranchement particulier, où les wagons provenant de la Ruhr étaient dirigés, venant de Compiègne. Les matériaux étaient alors déchargés, puis on les rechargeait, par la suite, dans d'autres wagons, cette fois expédiés par une Compagnie de produits métallurgiques, dont le siège est à Paris, à l'adresse d'établissements industriels de la banlieue. Les lignes d'embranchement de M. Bohy ne servaient que de voies de garage aux envois achetés par M. Lafargue et la Société Immobilière de l'Hôtellerie Française où la Compagnie française des produits métallurgiques, à qui ils avaient été revendus, venait en prendre livraison.

UN SOLDAT FAIT LA GRÈVE DE LA FAIM

Montpellier, 4. — Depuis cinq jours, un sapeur du 2e génie, à Montpellier, refuse tout aliment. Le médecin-major, après avoir conféré avec le colonel, a décidé de le faire transporter à l'hôpital suburbain.

C'est le sapeur Georges Faux, originaire de Paris, qui, omis sur la liste de la classe 1921 à laquelle il appartenait par son âge, fut porté sur la liste 1923 et, après examen du conseil de révision, affecté au 2e génie. Marié et père de quatre enfants, domicilié à Paris, Faux rejoignit son corps en mai dernier, comptant être appelé pour dix-huit mois. La perte d'un enfant, survenue peu après, l'affecta beaucoup. Et, lorsqu'on lui annonça qu'il devait effectuer deux ans de service, ce fut le comble.

Il écrivit alors au ministre de la guerre, qui répondit par une fin de non-recevoir. La perspective de rester deux ans à la caserne, pendant que sa femme avait beaucoup de peine à élever trois enfants, découragea le sapeur qui, malgré les conseils de ses chefs et de ses camarades, décida de faire la grève de la faim.

Dartois assassin du chauffeur de taxi Fournier ?

CE QUE DIT LE PILOTE DU TAXI, QUI LE 29 DÉCEMBRE, AMENA DARTOIS, D'ARRAS A LILLE

Nous avons dit hier, comment le 29 décembre, Dartois après avoir assassiné le chauffeur Maurice Fournier, était venu d'Arras à Lille en taxi pour rejoindre sa maîtresse Elisa Legrand qui l'attendait rue des Suisses.

Le chauffeur de ce taxi se nomme Longuevergne. Il avait pris à côté de lui, sur son siège son sinistre client et voici ce qu'il dit du voyage en compagnie de l'assassin.

LE RÉCIT DU CHAUFFEUR

Il était 20 h. 10, a déclaré M. Longuevergne, lorsqu'un étranger vint me demander pour le conduire de suite à Lille où l'attendait dans un hôtel sa femme qui arrivait de Bruxelles.

Après réflexion, j'acceptai moyennant paiement d'avance de la course et l'homme me versa deux cents francs.

L'obscurité dans laquelle la Place est toujours plongée ne me permit pas de distinguer les traits de l'inconnu. Cependant j'eus l'impression que son allure, son costume et sa profession qu'il me déclara plus tard cadraient mal avec la dépense à laquelle il se livrait et me demandai même pourquoi au lieu de prendre le premier train en partance pour Lille, puisqu'il y en avait un une heure plus tard, il voulait s'y rendre en auto.

Bref, nous partîmes ! A mi-chemin de Lille est situé le Café dit du « Pont Maudit ». Comme chaque fois que je fais un voyage à Lille, j'ai l'habitude de m'arrêter à ce café, où je suis d'ailleurs très connu, je dis à mon client :

« Je vais m'arrêter ici pour prendre un verre, faites-vous comme moi ?

— Oui répondit-il.

Nous entrâmes donc et mon client paya même une tournée. Je remarquai qu'il cherchait toujours à éviter de laisser voir son visage ; il ne se donna même pas la peine d'enlever ses gants qu'il n'a jamais quittés durant le trajet et pour cause.

Cette attitude me frappa étrangement et bien que l'individu fut assis près de moi dans la voiture, je me tenais toujours prêt à toute éventualité.

Enfin nous sortons et nous voilà repartis.

UN CLIENT PRESSÉ

« Arrivés à Lille, je voulus déposer mon client à la porte d'Arras en lui conseillant de prendre le tramway, mais le voyageur insista pour être conduit en ville, répétant qu'il était pressé d'arriver à destination pour rejoindre sa femme.

Je poursuivis donc ma route. Arrivé rue de Paris je m'arrêtai à nouveau et demandai au voyageur de prendre un verre dans un café que je connais particulièrement. Cette fois l'étranger refusa net. Il descendit donc de voiture, me remit un pourboire consistant en plusieurs billets que je glissais dans ma poche sans les regarder, et l'homme se dirigea vers l'hôtel où se trouvait son amie. Il était [illegible] 10 ».

M. Longuevergne a encore déclaré qu'en cours de route son client ne lui avait adressé que fort peu la parole.

« Il m'a cependant confié a dit le chauffeur qu'il avait travaillé comme manœuvre à l'entreprise Richard, rue Frédéric Degeorges à Arras ».

On voit que le doute n'est plus possible et que c'est bien de Dartois dont il s'agit. Au total M. Longuevergne peut se vanter de l'avoir échappé belle. On ne sait en effet ce qui lui serait arrivé, si au lieu de charger son client à ses côtés, il l'avait fait prendre place dans sa voiture !

DARTOIS AGIT-IL SEUL ?

Nous avons pu recueillir hier quelques renseignements sur l'enquête policière menée à Arras, concernant l'assassinat du chauffeur Maurice Fournier.

Revenant sur leur première impression, les enquêteurs, croient à présent, que Dartois exécuta seul ce crime.

On se souvient que le corps de la victime fut retrouvé assez loin de son auto. Le malheureux avait ses bretelles autour du cou et l'on put se convaincre que l'on s'était servi de celles-ci, pour traîner le cadavre là où il fut retrouvé.

Il est certain que si les assassins avaient été deux — comme à Emmerin — ils auraient transporté le corps en le prenant l'un par les pieds, l'autre sous les aisselles, et non comme il fut fait; le moyen employé en la circonstance étant de beaucoup le plus difficultueux et le moins rapide.

Il va sans dire que la conviction des policiers n'est point basée sur ce seul fait, mais que d'autres faits aussi significatifs que celui que nous signalons, servirent à l'étayer.

ON RECHERCHE L'AUTO DE LESCURE

On continue à rechercher activement l'auto volée au chauffeur lillois Lescure, et vendue, en Belgique, à un receleur par Dartois et sa maîtresse. Il est probable qu'on ne tardera pas à la retrouver car un véhicule de ce genre, si bien transformé soit-il, conserve certaines particularités qui permettent à un initié de le reconnaître.

On attache une très grande importance à la découverte de ce receleur, qui naturellement devrait dire de qui il tient la voiture. Si cet individu désignait, comme ceux qui lui vendirent Dartois et Elisa Legrand, qui, on le sait nient, les faits qu'on leur reproche, on ne voit plus très bien comment les intéressés pourrait continuer à soutenir le système de défense qu'ils ont adopté !...

UN PEU DE POLICE SCIENTIFIQUE

Mais il est encore d'autres moyens pour confondre les coupables.

Non seulement on pourra les mettre en présence des témoins qui les ont reconnus photographiquement, mais l'examen des balles de revolver retrouvées à l'autopsie dans le corps de Fournier et de Lescure peut permettre d'identifier à coup sûr ces projectiles.

Même tirées à l'aide d'une arme neuve, les balles portent des stigmates qu'à l'aide de prises d'empreintes agrandies successivement par la photographie, il est très aisé de vérifier. Mieux encore, en expérimentant le browning saisi sur Dartois au moment de son arrestation à Utrecht, il est possible de déterminer si c'est de cette arme que se servit l'assassin pour accomplir ses deux forfaits.

Le docteur Balthazar, directeur des laboratoires de la police scientifique de Paris, a fait, concernant ce genre d'identification, des expériences, concluantes, ne laissant subsister aucun doute.

Une conférence faite sur ce sujet, à la Société de Médecine de Lille, il y a un certain temps, par le docteur Balthazar, conférence à laquelle nous eûmes le plaisir d'assister fut absolument convaincante.

Notons pour terminer qu'on ne compte guère voir à Lille, Dartois et sa complice, avant la fin du présent mois.

Il est très probable que les deux inculpés feront le voyage de Hollande en France, par voie de mer.

La Journée Sportive

CYCLISME

Victoire de Maurice Devrièze sur cycles CYMA

LE CHAMPIONNAT DE L'U.V. MOULINOISE

L'Union Vélocipédique Moulinoise a fait disputer dimanche dernier, son Championnat annuel sur le parcours Lille-Faumont et retour, soit environ 45 kilomètres. Le départ fut donné à 14 h. 30 au Café Thibaut, à Ronchin, à un groupe d'environ 25 concurrents. Dès le début Devrièze et Herphelin se sauvent et lâchent le lot à Pont à Marcq, les deux coureurs ont augmenté leur avance. L'arrivée se disputa à l'emballage. Voici le classement : 1. DEVRIEZE, en 1 h. 25 m. ; 2. Herphelin, en 1 h. 27 ; 3. Gilmet, en 1 h. 30 ; 4. Gainelin Gustave en 1 h. 20 ; 5. Blondeau, en 1 h. 35 ; 6. Parent Henri, en 1 h. 40 ; 7. Louit Fernand, en 1 h. 40.

Double victoire du Cycle CYMA, 1er Devrièze; 2e Herphelin.

Les Cycles CYMA sont en vente au BON GENIE, 7 bis, rue des Augustins, LILLE.

AU « VELO SPORT DES BOIS BLANCS »

Au cours de sa dernière réunion, le V.S.B.B. a procédé à l'élection de son nouveau bureau pour 1924 et qui a été ainsi formé : Président d'honneur, Léon Despret ; Président, Lucien Lejeune ; Vice-Président, Maurice Faast ; Secrétaire, Henri Desmettre ; Trésorier, Thuytschaever Henri.

La Commission a décidé d'encourager les jeunes coureurs et à créer entre ceux-ci un véritable esprit sportif qui disparaît de plus en plus de ce nos clubs.

Comme les années précédentes, le V.S.B.B. qui est affilié à la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord organisera trois courses aux dates ci-après : 23 Mars, 22 Juin, 24 Août.

Les couleurs adoptées par le V.S.B.B. vert jade et or, seront représentées par une pléiade de jeunes ayant noms : Beggia Henri, Jvin Théophile Dangremont André, Dangremont Maurice, Crainette Robert, Dejaghère Maurice, Hocquel Albert, Villers Robert, Cappelle Léon, Morel Fernand, Pirsoul Joseph, Kempeneers Marcel, Monsegor Georges, Thimothé François, Gheerolfs Jean, Frag Manuel.

Leur préparation est dirigée par leur manager, l'ancien champion régional bien connu, Henri Thuytschaever, qui ne ménage ni ses efforts et sur les traces duquel les poulains, veulent marcher.

Sans nul doute, avec les conseils d'une Commission aussi sportive, le V.S.B.B. enregistrera cette année quelques succès mérités.

Cela sera dû surtout à l'initiative à la persévérance et à l'esprit sportif du sympathique président d'honneur M. Léon Despret. Le Championnat du Club sera couru cette année le 9 Mars, sur le parcours de Lille-Bailleul et retour sur 60 kilomètres.

Les jeunes gens qui désirent faire partie du V.S.B.B. peuvent s'adresser au siège chez M. Thuytschaever Henri, 133, Avenue de Dunkerque, à Lille.

UNION SPORTIVE DU SUD

L'Union Sportive du Sud, dans sa dernière assemblée, a renouvelé sa Commission comme suit : Président, Prosper Rau ; Vice-Président, Maurice Legrin ; Secrétaire, Ed. Le Doeuf ; Trésorier, Marcel Antrop ; Capitaine de route, Alfred Prévost.

Le Championnat du Club sera couru le dimanche 9 mars à 10 heures. 200 fr. de prix seront répartis entre les vainqueurs. Partants certains: Marcel Degand, René Verneghe, Aerts, Salomé, Prévost, A. Antrop, Duburcq, Oudar Arthur et Georges Dasse, Decavel, Legrin, etc....

UNE COURSE REMISE

En raison de la mauvaise température que nous subissons depuis quelques temps, la course que le Vélo-Club Hemmois devait organiser le 9 mars prochain, est remise à une date ultérieure.

BOXE

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES POIDS MOUCHES A LILLE

La location pour le combat du 15 Mars, à l'Hippodrome de Lille, entre Charly Sauvage et Gloizes, est ouverte dès maintenant ; à *Hénin-Liétard* chez M. Daniel Sauvage, 54, rue Elie-Gruvelle ; du Samedi 7 au Samedi 15 Mars ; à *Lille*, Café Pappaert, 5, Place de Rihour ; les 13, 14 et 15 Mars, à l'Hippodrome Lillois.

FOOTBALL-ASSOCIATION

UN CONTRE COTON ARBITRES CONTRE DIRIGEANTS

Hier, sur le terrain du Parc Dubrulle, se sont disputés deux matches, dont le premier opposait une équipe composée d'arbitres de la région à une équipe de dirigeants du district terrien.

Dans cette dernière figurait notre confrère A. Carin, secrétaire général de la Ligue du Nord et Gérard Isbecque, le brillant ailier du R. C. Roubaisien.

Les dirigeants battirent les arbitres par 8 buts à 2. M. Raymond Dubly arbitrait cette rencontre. Le second match intitulé : « Un contre Coton » fut plus disputé que le premier. Après une belle partie, les équipes firent match nul, 1 but à 1.

Ces rencontres se déroulèrent devant environ cinq cents spectateurs.

AUTRES RESULTATS

Equipe Thèque des Carabiniers de Billy-Montigny bat S.C. d'Aire-sur-la-Lys 1 par 7 buts à 3. Match comptant pour le Challenge d'Aire.

La rencontre qui devait opposer les C.B.M. 1 à l'U.S. de Drocourt 1 a été remise par suite du mauvais état du terrain.

U.S. de Bruay 1 a battu Avant Garde de Grenay par 1 but à 0. Bruay ne présentait que huit joueurs.

U.S. Bruay 2 a battu A.G. de Grenay 2 par 4 buts à 0.

S.C. Lourchois a battu A.C. de Cambrai par 2 buts à 0.

S.C. Lourches 2 et U.S. d'Escaudain font match nul 3 à 3.

U.S. Saint-Pol 2 a battu F.C. Hesdin.

U.S. Avesnes-le-Comte 3 a battu U.S. St-Pol 3 par 5 à 2.

Red Star A.C. bat Sélection des « Lions » par 3 buts à 0.

LE TOURNOI TRIANGULAIRE

Sur le terrain du Beerschot, à Anvers, le onze de l'Armée Belge a battu l'équipe militaire française par 6 buts à 5.

LE FOOTBALL CLUB ROUENNAIS, DEMI FINALISTE DE LA COUPE DE FRANCE A LILLE.

Le 9 Mars, jour de Nord-Normandie à Rouen, nous aurons le plaisir de voir évoluer les « Diables Rouges », l'équipe réputée du Football Club Rouennais, qui vient de se signaler à l'attention en triomphant nettement dans la demi-finale de la Coupe de France.

Ce sera une très belle rencontre, qui ne manquera pas d'attirer le grand public Avenue de Dunkerque.

L'EQUIPE QUI RENCONTRERA LA NORMANDIE

Après les matches d'hier, les sélectionneurs de la Ligue du Nord se réunirent au Café Delvoye et formèrent l'équipe du Nord qui rencontrera dimanche prochain celle de la Normandie, à Rouen.

En voici la composition :

But : Capronnier (A.A.C.) ; arrières : Wallet (A.A.C.) et Guiot (S.R.) ; demis : Filez (U.S.T.), Gravelines (O.L.) et Thédié (A.A.C.) ; avants : Isbecque (R.C.R.), Carpentier (S.R.), Wattinne (R.C.R.), Bicquel (S.C.A.), Dubly (R.C.R.).

Remplaçants : Noël (S.R.) ; arrière : Lochelaux (R.C.R.) ; demis : Courquin (O.L.) et Franchomme (S.R.) ; avants : Lagache (A.A.C.) et Rysen (O.L.).

FOOTBALL-RUGBY

Stade Français bat East-Midlands par quatorze points à onze.

Racing Club de France bat Leicester F.C. par 22 points à 3.

HIPPISME

COURSES D'AUTEUIL

1re Course. — Mirbeau (Jordan), g. 50.50, p. 25.50 ; 2. Valence (Mitchell) p. 15.00.

2e Course. — 1. Le Pavé (Atkinson), g. 35.00, p. 19.00 ; 2. Clafouti (Romain), p. 29.50.

3e Course. — 1. Vitrail (Thibault), g. 21.00, p. 12.50 ; 2. Claude Gelée (Niaudot), p. 14.00.

4e Course. — 1. Boabdil (Barré), g. 32.00, p. 17.50 ; 2. Salam (Stronzen), p. 17.00.

5e Course. — 1. Plouvain (Lassus), g. 83.00, p. 19.50 ; 2. Affectueux (Duffourc), p. 16.00 ; 3. Obertas (Niaudot), p. 14.50.

6e Course. — 1. Le Vieux Gott (Michel), g. 16.50, p. 13.50 ; 2. Turbulent II (Petit), p. 34.50.

Une grève de collégiens à Dunkerque

L'Académie ayant avisé les Collèges que les journées du Lundi et *Mardi Gras* ne seraient point fériées les élèves du Collège Jean Bart, à Dunkerque, ont protesté en écrivant dans un organe local et comme, bien certainement, cette protestation devait rester sans effet, nos potaches ont décidé un mouvement. La majorité s'est dispensée de paraître aux classes les Lundi et Mardi Gras et plusieurs professeurs n'ont pu tenir leurs cours. Il n'y avait point d'auditeurs.

LE ROI D'ANGLETERRE EST SOUFFRANT

Londres 4. — Le Roi George V, qui souffre d'un léger refroidissement a dû, sur le conseil de ses médecins qui lui ont prescrit de ne pas quitter le palais de Buckingham, renoncer à divers engagements qu'il avait pris pour cette semaine.

Une lampe à pétrole explose et fait deux victimes à Carvin

Le 3 mars, vers 11 heures, la famille Maheux-Flament, cabaretier rue de Courrières, se chauffait devant le foyer, lorsqu'une glace suspendue à la cheminée, se décrochant, entraîna dans sa chute la lampe à pétrole. Celle-ci, tombant sur le poêle, a explosé, projetant le liquide enflammé sur M. Maheux, sa femme et sa fille.

Mme Maheux a été la plus gravement brûlée sur toutes les parties du corps. Elle est décédée dans la nuit du 3 au 4 mars, malgré les soins qui lui ont été prodigués. M. Maheux s'est grièvement brûlé aux deux mains en essayant d'éteindre les flammes.

Mlle Maheux est brûlée, mais moins grièvement, au bras gauche. Les deux enfants qui étaient dans la pièce en ont été quittes pour une grande frayeur et quelques brûlures sans gravité.

Sunlight
Savon

(VOIR EN DERNIÈRE PAGE)

La crise ministérielle belge

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI SOCIALISTE A PRIS D'IMPORTANTES DÉCISIONS

Bruxelles, 4 (De notre correspondant particulier). — Le conseil général du parti socialiste belge s'est réuni mardi matin à la Maison du Peuple, sous la présidence de Louis Bertrant, député et ministre d'Etat. Plus de 200 militants belges députés, sénateurs, syndicalistes notoires, etc., étaient présents.

A cette assemblée, au cours de laquelle un grand débat s'est produit sur la situation politique intérieure et en conclusion de ce débat l'assemblée, à l'unanimité, a voté l'ordre du jour suivant :

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil général constate que le Chef de l'Etat sortirait de son rôle constitutionnel et des traditions parlementaires, s'il n'essayait pas, tout d'abord, d'examiner la possibilité de constituer un gouvernement à l'aide de la majorité qui s'est affirmée le 27 février ; qu'il serait inadmissible qu'il persistât à imposer un ministre désavoué deux fois par le Parlement dans des questions importantes : l'une de politique intérieure (modification à la loi de huit heures) ; l'autre de politique extérieure (convention franco-belge) ; que pareil replâtrage serait un défi à la représentation nationale et rencontrerait l'opposition constante du parti ouvrier.

Il déclare :

1° Que dans les conjonctures actuelles et après renouvellement du ministère clérico-libéral une consultation du pays s'impose et qu'il y a lieu par conséquent, de procéder le plus tôt possible à des élections générales.

2° Qu'en attendant, il est indispensable de former d'urgence un gouvernement démocratique, décidé à prendre des mesures énergiques pour combattre la vie chère, enrayer la baisse du franc et pour résoudre le problème des réparations par un accord international qui prépare la fin de la politique désastreuse des occupations militaires.

Cet ordre du jour a été appuyé par trois anciens ministres : Destrée, Vandervelde et Wauters.

LES CONSULTATIONS CONTINUENT

Le Roi a fait appeler aujourd'hui M. Houtard, député catholique de Tournai, pour lui demander de former le nouveau cabinet.

Le député catholique a refusé cette offre, disant qu'il n'était guère possible de former un cabinet qui ne s'appuie pas sur une majorité.

Un petit fort Chabrol à Escautpont

COMMENT UN IVROGNE ENFERMÉ DANS UN BARAQUEMENT TINT EN ÉCHEC CINQ GENDARMES

La commune d'Escautpont, située à une dizaine de kilomètres de Valenciennes, a été, lundi soir, mise en émoi par les exploits d'un ivrogne.

Voici les faits : Un sieur Pierre Banail, 50 ans, originaire de Givors (Rhône) ouvrier verrier à Escautpont, avait quitté sa famille, il y a plusieurs semaines et était venu habiter Valenciennes, 117, rue de Famars.

Banail revint lundi soir à Escautpont ; il paraissait ivre, très surexcité.

Il vint, vers 20 heures, rôder autour du baraquement occupé par sa femme et ses enfants, mais il n'y entra pas.

Sous l'empire de l'ivresse, Banail tira plusieurs coups de revolver sur le baraquement. Les balles heureusement, se perdirent dans la boiserie.

Son coup fait l'ouvrier Verrier s'en alla et vint se réfugier dans un baraquement non occupé.

La gendarmerie de Condé fut prévenue immédiatement. Le chef de brigade Mercier et deux gendarmes se rendirent sur les lieux.

Ils ne tardèrent pas à retrouver l'endroit où Banail s'était réfugié. Tout d'abord le chef de brigade tenta de pénétrer dans le baraquement, mais Banail sortant son revolver de la poche droite de son pantalon, l'en menaça en lui disant : « Je te brûle la g.... si tu entres »

Le gendarme avança quand même et alors l'ouvrier verrier tira, sans l'atteindre, heureusement.

M. Mercier tenta alors d'user de malice. Il sortit du baraquement ; il en organisa la surveillance avec ses hommes et fit demander du renfort à sa brigade.

En même temps, il prévint M. Férié, commissaire de police.

Vers minuit trente, M. Férié et deux autres gendarmes arrivèrent, des pourparlers s'engagèrent avec l'ouvrier verrier.

Vers minuit quarante-cinq, Banail, après avoir parlementé s'approcha d'une fenêtre du baraquement restée ouverte.

Les gendarmes qui étaient tout près sautèrent sur l'homme et le réduisirent à l'impuissance.

L'air ahuri, il ne fit aucune résistance.

Ligoté, on le conduisit à la caserne de gendarmerie de Condé où il passa le reste de la nuit.

Hier après-midi mardi, il fut déféré au Parquet de Valenciennes : écroué après avoir subi un interrogatoire d'identité.

Le revolver saisi sur Banail est un browning du calibre de 7 m/m encore chargé d'une cartouche. Il a été saisi et déposé au greffe du tribunal civil.

TROUBLES BOLCHEVISTES EN EGYPTE

Londres, 4. — Le correspondant du « Daily Mail » au Caire, télégraphie :

Les autorités sont préoccupées du récent développement de la propagande bolcheviste en Egypte.

La police a fait plusieurs perquisitions au Caire et dans la province d'Alexandrie qui ont amené la découverte de nombreux tracts de propagande, qui ont été saisis.

Un sujet russe a été arrêté.

D'autres arrestations sont imminentes.

L'affaire Daudet-Marlier

LE MYSTÈRE PLANE TOUJOURS SUR CETTE AFFAIRE. — M. DAUDET PUBLIE UN NOUVEAU DOCUMENT

Dans le numéro de l'« Action Française » paru hier, M. Léon Daudet publie le document suivant :

Sûreté Générale

Paris, le 4 janvier 1924.

Le contrôleur général des services de recherches judiciaires à M. le directeur de la Sûreté générale.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, conformément à vos instructions, je me suis rendu, le 31 décembre dernier, dans la matinée, à l'hôpital Lariboisière où j'ai été reçu par le directeur de cet établissement.

Vous m'aviez donné comme mission d'obtenir une précision sur les derniers instants du jeune Philippe Daudet et d'établir, si après son admission, il avait prononcé des paroles ou un nom quelconque.

M. le directeur m'a confirmé ce qu'il m'avait dit déjà, au cours d'une précédente visite, qu'il n'était pas à sa connaissance que le jeune Daudet, qui était dans le coma, ait prononcé la moindre parole et, pour me permettre d'emporter une certitude à cet égard, le directeur a mandé à son cabinet Mlle Claulus, infirmière chargée du service dans la salle dans laquelle le jeune Daudet a été conduit.

Mise au courant de ce que je demandais, Mlle Claulus a répété devant moi que le jeune Daudet a été amené dans la salle qu'elle dirige, le 24 novembre, vers 16 h. 30.

L'enfant était déjà dans le coma, hors d'état de parler et il avait perdu beaucoup de sang.

Trois piqûres faites par l'interne de service n'ont pu amener la moindre réaction et le jeune Daudet n'a pas même ouvert les yeux.

Il est mort vers 18 heures 30 et Mlle Claulus s'est montrée très affirmative sur le fait qu'aucune parole n'a été prononcée par le mourant.

DELANGE.

Dans ce rapport de M. le contrôleur Delange adressé directement à M. Marlier, M. Léon Daudet voit « l'inquiétude mortelle » dans laquelle se débattent les hauts fonctionnaires de la Sûreté générale, depuis qu'une instruction judiciaire est ouverte sur plainte en assassinat.

Le 31 décembre 1923, M. Léon Daudet avait publié un article dénonçant « les accointances » du libraire Le Flaouter et de la Sûreté générale, et le député de la Seine fait remarquer que c'est précisément ce même jour que M. Delange va enquêter à Lariboisière, sur ordre de M. Marlier, pour savoir si Philippe Daudet n'a pas avant d'expirer, prononcé quelques paroles et fourni une indication sur plainte en assassinat.

Estimant qu'à la date du 31 décembre, la Sûreté générale n'était nullement qualifiée pour mener une enquête dépendant du juge d'instruction Barnaud, et à la rigueur du commissaire de police judiciaire chargé de seconder le magistrat, M. Léon Daudet demande que MM. Marlier et Delange soient à nouveau convoqués par le juge instructeur et interrogés sur « l'usurpation de fonction caractérisée » commise par eux et dont la preuve est consignée dans le rapport du 4 janvier 1924.

La réforme électorale

LA COMMISSION SÉNATORIALE SE RALLIE AU TEXTE DU GOUVERNEMENT

Paris, 4. — La nouvelle commission sénatoriale de réforme électorale s'est réunie sous la présidence de M. Perès.

La Commission a décidé de se rallier purement et simplement au texte de la Chambre : suppression des listes incomplètes et réduction du nombre de députés suivant la loi de 1919.

C'est à l'unanimité que la Commission a décidé de supprimer les listes incomplètes et de maintenir la réduction adoptée par la Chambre du nombre des députés, fixé à 577.

D'autre part la Commission a décidé de se rallier au projet que le Gouvernement s'est engagé à présenter, pour assimiler les départements du Haut-Rhin et de la Moselle aux départements libérés, dans lesquels jusqu'à ce qu'il ait été procédé à un nouveau recensement, les chiffres servant de base à la détermination du nombre des députés seront ceux du recensement de 1911.

Commission sénatoriale des Régions Libérées

Paris, 4. — La Commission sénatoriale des départements libérés s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Lucien Hubert, pour entendre une délégation de la Fédération des Associations départementales des sinistrés.

M. Baillet, président de la Fédération, a commenté les vœux qu'il avait déjà envoyés aux groupes interparlementaires des régions libérées et qui demandent au Sénat de rester dans l'examen de la proposition relative à la révision des dommages de guerre, sur le terrain juridique dont se réclament les sinistrés.

La Commission a ensuite chargé son rapporteur, M. Guillaume Poulle, de prendre contact avec M. Henry Bérenger, rapporteur de la proposition de loi à la Commission des Finances et M. Boivin-Champeaux, auteur d'une contre-proposition.

Elle a enfin décidé de se réunir vendredi prochain pour discuter la contre-proposition Boivin-Champeaux.

FEUILLETON DU 5 MARS 1924. — N. 23

La Chatte Blanche

GRAND ROMAN D'AMOUR

PAR DELLY

CHAPITRE PREMIER

Il l'interrompit avec impatience.

— Ne me parle pas de cette chatte ! C'est déjà bien assez d'être obligé de la voir, quand elle vient ici, ou que je la rencontre.

Françoise le regarda avec surprise.

— Comment, tu as une telle antipathie pour elle ?

— Une antipathie qui croît à mesure que je la vois plus souvent.

— Elle est pourtant charmante !... Il faut que ce soit toi, Henry, pour lui résister !

Il dit entre ses dents :

— Je la méprise et profondément !

La comédie de piété qu'il soupçonnait la jeune femme de jouer n'était pas pour lui faire changer d'opinion. De plus, en y réfléchissant, il craignait qu'elle n'eût deviné ses sentiments à l'égard d'Yolaine et s'employât à éloigner de lui la jeune fille. C'était une raison nouvelle pour qu'il désirât obtenir promptement le consentement paternel à son mariage avec Mlle de Rambuges.

Nadiège continuait de voir souvent Mme de Mayonne et Françoise. Henry, prenant prétexte du retard apporté dans son travail par la maladie de son père, paraissait fort peu dans le monde, depuis un mois, et comme Mme de Mayonne n'avait donné aucune réception en ces derniers temps, le jeune homme n'avait que rarement l'occasion de rencontrer la jolie veuve. Cependant, elle ne se faisait pas faute de chercher à se mettre sur son chemin. Et même, un mot dit un jour par Françoise lui avait laissé penser qu'elle s'informait très habilement de ses faits et gestes.

De tout cela, il se serait peu préoccupé, s'il n'avait vu dans cette passion dont il était l'objet un danger pour Yolaine.

Depuis que son père allait mieux, il s'était rendu plusieurs fois chez ses amis de Terneuil, mais il n'y avait pas rencontré Yolaine. Chez Mme de Balde aussi, elle venait plus rarement, et elle semblait triste, gênée.

Elle avait dit à sa marraine :

— Je voudrais trouver un moyen de gagner ma vie, pour n'être plus à la charge de mon oncle et pouvoir quitter Mme de Rambuges.

Et comme Mme de Balde lui demandait :

— Mais enfin, vous rend-elle malheureuse ?

Elle répondit, un peu évasivement :

— Une autre ne le serait peut-être pas. Mais nous avons des natures si différentes que je souffre beaucoup près d'elle.

Henry attendait une occasion favorable pour parler de nouveau à son père. En ce moment, M. de Mayonne était encore trop récemment remis de cette dangereuse secousse pour qu'il tentât une démarche susceptible de l'agiter. Mais un après-midi où il se trouvait seul avec sa mère, le jeune homme lui demanda si elle avait été informée par le duc de son désir d'épouser Mlle de Rambuges.

— Oui, ton père m'en a parlé. Comme lui, je trouve cela impossible et fou, mon pauvre enfant ! Toi, notre aîné, faire ce mariage ! Non, je te crois trop raisonnable pour persévérer dans ce projet !

— Je l'ai dit à mon père : j'attendrai son consentement, mais je n'épouserai pas une autre femme qu'elle.

Mme de Mayonne considéra un moment la physionomie de son fils. Puis elle se pencha, et posa ses doigts sur la main d'Henry.

— Tu l'aimes beaucoup !

— Autant qu'on peut aimer. Je l'aime jusqu'à lui sacrifier tout, jusqu'à vivre dans la pauvreté, s'il le faut, pourvu qu'elle soit près de moi.

Mme de Mayonne murmura d'un ton de vive surprise :

— Je n'aurais pas cru que toi, Henry..

Il eut un demi-sourire d'ironie, en disant :

— Ah ! vous aussi !

Un court silence passa dans le petit salon tiède et fleuri, d'une aristocratique élégance. Mme de Mayonne appuyait sa main sur celle de son fils et elle regardait Henry comme si elle le voyait avec des yeux nouveaux. Puis elle songea tout haut :

— Elle est donc venue, celle qui a eu raison de ton indifférence ? Pourquoi faut-il que parmi toutes les femmes qui seraient trop heureuses d'être élues par toi, tu aies précisément choisi la plus pauvre ?

— La plus jolie aussi, et, ce qui est mieux encore, la plus délicatement bonne et vertueuse. Mlle de Rambuges est mon idéal complètement réalisé. Vous devez donc comprendre qu'il m'est impossible, aucun obstacle ne s'élevant entre nous, de renoncer à elle.

— Mais tu ne penses pas à l'avenir, mon enfant ! Mayonne, cet hôtel, sont de lourdes charges... Et tes enfants, comment les pourvoiras-tu ?

— Si mon père veut me confier l'administration de Mayonne, je saurai en tirer les revenus nécessaires non seulement à l'entretien du domaine, mais encore à notre existence parisienne. Quant à mes enfants, je les élèverai de telle sorte qu'ils sachent se créer une position par leur travail, s'il est nécessaire. Et en tout cas, je n'en ferai pas des oisifs, des inutiles.

Une contraction légère passa sur le visage fané de Mme de Mayonne.

— Henry, c'est notre condamnation que tu prononces là. Nous n'avons voulu faire que cela de nos enfants, nous. Et si tu es autre chose, c'est à ta propre valeur que tu dois.

Il ne protesta pas. Mme de Mayonne continua d'une voix basse et lente, après un court silence :

— Je commence à comprendre que j'ai manqué à une tâche très belle, très consolante, qui m'aurait donné plus de joie que le monde auquel j'ai demandé l'oubli de *mes désillusions. Maintenant, je suis lasse* de tous ces plaisirs, de toutes ces amitiés qui se détourneraient de moi demain, si je cessais d'être la duchesse de Mayonne, et si je devenais pauvre. Il ne me reste que le regret d'avoir passé à côté de mon devoir.

Ses lèvres pâles tremblaient un peu et une tristesse profonde apparaissait dans le regard qu'elle attachait sur son fils.

Henry, ému par cet aveu inattendu, se pencha, et, prenant la main que Mme de Mayonne appuyait toujours sur la sienne, il la porta à ses lèvres, sans une parole.

La duchesse murmura :

— Ah ! toi, toi !... quel orgueil, quelle joie tu aurais été pour moi, si je m'étais montrée à ton égard une vraie mère !... Tu dois être affectueux, je m'en rends compte maintenant. Tu auras aimé ta pauvre mère, surtout en la devinant malheureuse.

— Ah ! oui, je vous aurais aimée ! J'avais tellement soif d'affection ! J'ai tant souffert d'en être privé !

Elle tressaillit un peu.

— Tu as souffert ? .. Oh ! Henry !

Son regard s'attachait au beau visage frémissant. Puis elle leva son bras, et en entoura les épaules du jeune homme.

— Mon pauvre enfant, pardon !... Quel remords tu me donnes ! Hélas ! j'étais toute préoccupée de ma propre souffrance, je ne songeais qu'à m'étourdir...

Henry s'inclinait un peu, entre les bras maternels. Il regardait sa mère avec compassion, car il comprenait à quelles déceptions douloureuses elle s'était heurtée, dans sa vie d'épouse.

Elle continuait, d'une voix basse et triste :

— Pierre serait peut-être un peu plus sérieux, si je m'étais occupée de lui. Françoise aurait beaucoup gagné à fréquenter un milieu moins mondain, moins futile que celui où je cherchais l'oubli. Et toi, je t'aurais eu pour ma consolation.

Sa main, lentement, caressa les cheveux blonds.

— ... Je t'ai toujours secrètement préféré à ton frère et à ta sœur, mon Henry. Tu es l'aîné, et ta naissance a été mon dernier bonheur, car j'étais encore en pleine illusion, alors.

Pour la première fois, il voyait une émotion profonde dans ces yeux qu'il ne connaissait que très calmes, presque indifférents. Et il sentait, avec une joie soudaine, que l'affection endormie de sa mère s'éveillait, sous l'impulsion de la lassitude du monde et du remords — peut-être aussi de l'exemple de ce fils dont la vie sérieuse et si noblement chrétienne lui devenait un perpétuel reproche.

Mme de Mayonne demanda :

— Embrasse-moi, Henry ?... et dis-moi que tu me pardonnes, que tu me donneras un peu de ton affection ?

Il posa ses lèvres sur le front où se croisaient quelques rides légères.

— Je serai trop heureux, ma mère. Nous réparerons le temps, si vous le voulez bien.

— Oh ! oui, je le veux ! Et dès que Françoise sera mariée, je changerai un peu ma vie, je la rendrai moins mondaine et je m'efforcerai de l'occuper utilement.

Elle ajouta, avec un sourire :

— Tu vois, mon cher Henry, que je te prends pour confident ? Et je sais bien que je n'en trouverais point d'autre qui te vaille. En retour, si tu veux me confier parfois ce qui t'occupe, j'en serai bien heureuse, car j'y trouverai une preuve de ton affection, de l'oubli de mes torts à ton égard.

— Je le ferai volontiers, ma mère. Rien ne pourrait m'être plus doux, si je vous sens *en conformité d'idées avec moi.*

Elle sourit de nouveau, en le considérant avec complaisance.

— Cela veut dire qu'il faut que j'approuve ton projet de mariage... que je m'associe à ta folie ? Ah ! quel ensorceleur tu es, Henry ! Tu ne te doutes pas, j'en suis sûre, du pouvoir de tes yeux... depuis quelque temps surtout. Est-ce l'amour qui leur donne cette flamme, cette puissance ? Mais il est bien certain qu'on se sent irrésistiblement porté à t'accorder ce que tu demandes — même si cela paraît presque impossible. Malheureusement, il ne suffit pas que tu m'aies vaincue. Ton père sera plus difficile à conquérir.

(A suivre).